

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

2019 / 310

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF et le TREIZE SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal		Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
GUIOT	Olivier	X		
BESSE	Séverine	X		
PETTJEAN	Nicole	X		
CHIROL	François	X		
CHARPY	Delphine	X		
LABAYE	Sophie	X		
MEUNIER	Christelle	X		
PONTONNIER	Florence	X		Arrivée à 20h25
ROSSEEL	Sébastien	X		
VOLAT	Frédéric	X		

Secrétaire de séance : Mme BESSE Séverine  
 Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Programmes travaux
2. Points comptables
3. La Poste
4. Numérus
5. Informations diverses

\*\*\*\*\*

**1. Programmes travaux :****1.1 Construction d'un atelier municipal :**

Suite à la reconsultation pour les 3 lots déclarés inacceptables, la Commission d'Appel d'offres a retenu :

- ✓ Lot n°1 Maçonnerie : L'entreprise AMBTP pour un montant de 55 892,04 € H.T., base + variantes.
- ✓ Lot n°4 Menuiserie : L'entreprise Jacky DUFREGNE pour un montant de 1 600,00 € H.T.
- ✓ Lot n°8 Electricité : L'entreprise LA LOUROUSIENNE pour un montant de 2 550,00 € H.T.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

2019 / 311

**des entreprises pour les lots 1, 4 et 8**  
**Déposée 18/09/2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la Création d'un Atelier Municipal, suite à la reconsultation pour les lots 1, 4, 8, qui ont été déclarés inacceptables, la Commission d'Appel d'Offres, après étude du rapport d'analyse des offres réalisée par le Cabinet LERNER-MENIS-NOAILHAT qui assure la maîtrise d'œuvre, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 Maçonnerie + variantes :
  - ✓ L'entreprise **AMBTP** pour un montant de **55 892, 04 € H.T.** base + variantes.
- Lot n°4 Menuiserie bois :
  - ✓ L'entreprise **Jacky DUFREGNE** pour un montant de **1 600,00 € H.T.**
- Lot n°8 Electricité :
  - ✓ L'entreprise **LA LOUROUSIENNE D'ELECTRICITE** pour un montant de **2 550,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** :

- **D'ENTERINER** l'ensemble des décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Arrivée de Florence PONTONNIER

**1.2 Voirie 2020 :**

Les travaux au droit de la bonde de l'étang vont être réalisés dans l'urgence afin d'éviter un affaissement de la voirie.

Une demande anticipée et partielle de la subvention voirie 2020 est sollicitée auprès du Conseil Départemental, qui au vu de l'urgence nous a donné l'autorisation de débiter les travaux.

Acceptation du devis de l'entreprise BOUDOT, d'un montant de 16 469 € H.T.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°41/2019 : Prog de Voirie 2020 : Demande anticipée et partielle de subvention Conseil Départemental au titre du soutien aux travaux de voirie, complétée en 2020**

**Déposée 18/09/2019**

*Vu l'urgence de la réalisation de travaux au droit de la bonde de l'étang en raison d'affaissements de voirie constatés suite à la sécheresse de l'an passé.*

*Vu que ces problèmes sont amenés encore à s'aggraver dès que l'étang va se remplir, puisqu'une fuite importante a été détectée sous chaussée par un passage caméra.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE REALISER ces travaux au plus vite :
  - ✚ tant que l'étang est vide, puisqu'une fois rempli les entreprises ne peuvent plus intervenir,

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

2019 / 312

✚ afin d'éviter tout risque d'effondrement de chaussée dès que l'étang sera en eau, puisque suite au passage caméra nous connaissons maintenant la puissance du débit d'eau de la fuite et sachant aussi que la structure a encore été fragilisée par la sécheresse que nous connaissons actuellement,

✚ afin d'éviter en cas d'effondrement l'inondation des maisons qui sont en contrebas.

- D'ENTERINER le choix de la commission des travaux, en retenant l'EURL BOUDOT pour effectuer ces travaux pour un montant de 16 469 € H.T., soit 19 762,80 €
- D'INSCRIRE dès maintenant au budget 2019, un programme partiel de voirie 2020 qui sera complété lors du budget 2020.
- DE SOLLICITER une subvention partielle auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie et compléter cette demande en février 2020.
- D'ADOPTER le plan de financement partiel comme suit :

✓ Dépenses partielles du programme	=	16 469 € HT
✓ Recettes partielles du programme :		
▪ Subvention partielle du département 30 %	=	4 941 € HT
▪ Autofinancement=		11 528 € HT
		16 469 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

**1.3 Programme étang :**

Des travaux importants de reprise de la maçonnerie de l'intérieur de la digue de l'étang vont être entrepris.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis l'entreprise BORDES d'un montant de 20 550 € H.T.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

**2. Points comptables :**

**2.1 Retenue de caution suite à dégradations :**

Suite au départ des locataires du logement 3, Passage de la Poste, des dégâts ont été constatés. Le logement ayant été entièrement refait avant leur entrée dans les lieux, un devis de réparation a été demandé. Il s'élève à 1 524.90 €. Le Conseil Municipal décide de retenir la caution d'un Montant de 410 € et les locataires paieront le reste de la somme.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°41/2019 : Dégradations dans logement 3 Passage de la Poste**  
**Déposée 18/09/2019**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme NEURY Yolande et Mr MONNOT Julien viennent de quitter le logement qu'ils avaient loué au 3 Passage de la Poste à St-Hilaire.

Le logement ayant été entièrement refait à leur entrée, il a été constaté d'importantes dégradations lors de leur état des lieux de sortie.

**PROCES-VERBAL****Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019**

2019 / 313

*Au vu des devis établis pour réparer, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été convenu avec les locataires que :*

- la commune paiera les factures de travaux
- la caution des locataires d'un montant de 410 € sera conservée
- les locataires rembourseront le solde du montant des réparations directement à la commune

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *ACCEPTE la solution proposée*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches dans ce sens.*

**2.2 Décision modificative :**

Mr le Maire informe le Conseil des différents mouvements à passer par une Décision Modificative budgétaire. Suite à la présentation détaillée, le Conseil Municipal adopte cette DM.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°43/2019 : Décision modificative n°2**  
**Déposée le 20/09/2019**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-11 417,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	5 001,00
2313 (23) - 378 : Constructions	-5 472,00	1323 (13) - 381 : Départements	4 941,00
2315 (23) - 376 : Installation, matériel et ou	-1 886,00		
2315 (23) - 381 : Installation, matériel et ou	19 763,00		
2315 (23) - 382 : Installation, matériel et ou	22 605,00		
2316 (23) - 374 : Restauration des collecti	-13 651,00		
	<b>9 942,00</b>		<b>9 942,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	5 001,00	70878 (70) : par d'autres redevables	4 418,00
60611 (011) : Eau et assainissement	-335,00	73111 (73) : Taxes foncières et d'habitation	4 000,00
60623 (011) : Alimentations	2 052,00	73223 (73) : Fds de péréquation des ress co	1 300,00
615228 (011) : Autres bâtiments	3 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-1 500,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	1 500,00		
	<b>9 718,00</b>		<b>9 718,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>19 660,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>19 660,00</b>

**2.3 Point sur les logements :**

✓ Des devis ont été sollicités pour réaliser des travaux dans les 2 logements au-dessus de la Mairie et celui au-dessus de la Salle des Fêtes. Le Conseil Municipal décide que ces travaux seront réalisés selon l'urgence et la demande de location.

✓ Le logement 3, Passage de la Poste est reloué, ainsi que celui du Dépôt.

\*\*\*\*\*

**3. La Poste :**

La Poste a décidé de condamner les boîtes aux lettres existantes du bureau de Poste et demande à la Commune l'autorisation d'installer une boîte jaune devant le bâtiment.

**PROCES-VERBAL**

**Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019**

2019 / 314

---

Le Conseil Municipal refuse cette proposition, craignant que cette installation mette en péril notre bureau de Poste.

Le Conseil décide d'informer la population de la situation et des solutions existantes par le biais du bulletin municipal.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

**4. Numérué :**

Une demande de numérotation a été faite pour les secteurs des Mingots et des Troches.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Demande aussi d'une pancarte « La Croix Rouge ».

\*\*\*\*\*

**5. Informations diverses :**

✓ Sécheresse 2019, un article est passé dans le bulletin pour inviter les gens à se signaler en cas de problème.

✓ Suite au dernier conseil, Monsieur le Maire informe l'assemblée que c'est Madame Sabina SAKHIA qui a été embauchée pour faire face au surcroît de travail générer par l'élargissement des ouvertures de notre accueil de loisirs.

✓ Le repas du CCAS aura lieu le 19 Octobre 2019.

✓ La Cérémonie Cantonale d'hommage aux Morts pour la France aura lieu à ST-HILAIRE, le 05 Décembre 2019.

✓ Une convention doit être signée avec la SPA.

✓ Une commission des travaux pour étudier la voirie aura lieu le 05 Octobre 2019.

La séance est levée à 21h50.

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

2019 / 315

---

**Délibérations du 13/09/2019**

- 40/2019 Programme de Création d'un Atelier Communal : Choix des entreprises pour les lots 1, 4 et 8
- 41/2019 Prog de Voirie 2020 : Demande anticipée et partielle de subvention Conseil Départemental au titre du soutien aux travaux de voirie, complétée en 2020
- 42/2019 Dégradations dans logement 3 Passage de la Poste
- 43/2019 Décision modificative n°2

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

2019 / 316

---

<b>Conseil Municipal</b>		<b>Signatures</b>
GUIOT	Olivier	
BESSE	Séverine	
PETITJEAN	Nicole	
CHIROL	François	
CHARPY	Delphine	
LABAYE	Sophie	
MEUNIER	Christelle	
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	
VOLAT	Frédéric	

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

2019 / 317

---